

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIETE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL



Communiqué de presse n° 11 (F)

Le 3 octobre 2004

Déclaration de M. **JEAN-BAPTISTE COMPAORÉ**
Gouverneur du FMI et de la Banque mondiale pour le **BURKINA FASO**
au nom du **GROUPE AFRICAIN**
lors de la séance plénière

**Déclaration de M. Jean-Baptiste Compaoré,
Gouverneur du FMI et de la Banque mondiale pour le Burkina Faso,
au nom des Gouverneurs africains
lors de la séance plénière**

INTRODUCTION

1. C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant cette importante assemblée au nom des Gouverneurs africains du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour remercier les autorités américaines de leur hospitalité. Je tiens aussi à féliciter le comité organisateur d'avoir si bien préparé cette réunion, y compris en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires.

2. Cette année, notre assemblée a lieu alors que le continent africain doit faire face à des défis sociaux et économiques de plus en plus redoutables. D'après le rapport de suivi mondial, si les tendances actuelles perdurent, l'Afrique subsaharienne ne sera pas en mesure d'atteindre la majorité des ODM, en particulier ceux qui concernent la santé (mortalité maternelle et infantile) et l'environnement (accès à l'eau propre et assainissement), domaines dans lesquels presque tous les pays sont en difficulté.

3. Malgré ces tendances, nos pays sont déterminés à éradiquer la pauvreté et à placer le continent sur la voie d'une croissance et d'un développement durables. Pour s'atteler à cette tâche majeure, les chefs d'État de nos pays se sont réunis récemment à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour examiner les questions d'emploi, car l'emploi est au cœur de la lutte contre la pauvreté. Nos pays ont renouvelé leur engagement d'accélérer les réformes et de persévéérer dans leurs efforts pour améliorer le climat de l'investissement. Pour appuyer ces efforts, nos partenaires au développement se sont engagés à Monterrey à fournir un financement suffisant. Toutefois, on est encore très loin du compte sur le plan financier. Au-delà de la question des financements additionnels et pour ne pas trop m'étendre, je limiterai mes remarques aux domaines où des actions des institutions financières internationales s'imposent pour permettre aux pays de se rapprocher rapidement des ODM.

LE RÔLE DU FMI DANS LES PAYS À FAIBLE REVENU

4. Nous nous félicitons que le FMI ait engagé une réflexion globale sur son soutien aux pays à faible revenu. Nous avons quelques propositions à faire à cet égard qui, nous l'espérons, enrichiront cette réflexion.

5. Nous pensons que le FMI devrait rester engagé à long terme dans les pays à faible revenu, en leur fournissant des conseils, une assistance technique et des financements lorsqu'ils se heurtent à des problèmes de balance des paiements. Il devrait aussi envisager de faire passer la durée normale de ses programmes de trois à cinq ans de manière à conférer davantage de continuité et de prévisibilité au processus de réforme et à son financement.

6. Nous invitons instamment le FMI à accorder une attention particulière à l'élaboration des programmes et à la nécessité de les adapter à la situation particulière de nos pays. Nous espérons que les travaux en préparation examineront les grandes questions suivantes : le recentrage des cadres macroéconomiques des programmes FRPC sur la croissance à long terme créatrice d'emplois afin de réduire la pauvreté; l'élaboration d'autres options de politique économique lors de la négociation des programmes FRPC pour accroître l'internalisation; le réalisme des hypothèses sur lesquelles reposent les programmes; un alignement plus rapide des programmes FRPC et des DSRP et la mise au point de cadres macroéconomiques à l'appui de la réalisation des ODM; des évaluations systématiques des effets sociaux et sur la pauvreté des principales réformes; le soutien des investissements productifs et de la diversification économique; le besoin d'une plus grande souplesse pour absorber l'augmentation des flux d'aide et la prise en compte des contraintes politiques et sociales.

7. Comme le note le récent rapport d'évaluation sur l'ajustement budgétaire dans les programmes appuyés par le FMI, la prise en compte des besoins de développement des pays à faible revenu a été indûment limitée par des objectifs budgétaires stricts, dont beaucoup sont respectés au détriment d'importants investissements publics. Nous exhortons le FMI à faire en sorte que des ressources suffisantes soient fournies pour les services publics essentiels, en particulier pour la mise en place des infrastructures de base indispensables pour promouvoir l'investissement du secteur privé.

8. De nombreux pays à faible revenu sont à la merci des chocs extérieurs. Pour en atténuer l'impact, il faut promouvoir la diversification de la base de production et d'exportation et intégrer dans les programmes des mécanismes de financement pour imprévus qui puissent opérer en cas de chocs exogènes. Nous demandons aussi au FMI de réfléchir aux moyens d'aider les pays à faible revenu qui n'appliquent pas de programme lorsqu'ils sont touchés par des chocs extérieurs.

9. Il est nécessaire de mettre en place une assistance temporaire appropriée sous la forme d'une aide d'urgence post-conflit assortie de conditions concessionnelles adéquates, en évitant toute lourde conditionnalité afin de permettre aux pays qui sortent d'un conflit de bénéficier de la FRPC, de l'initiative PPTE et d'atteindre les ODM. Nous encourageons aussi le FMI à resserrer sa collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions telles que la Banque africaine de développement, dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence propre mais qui sont essentiels pour renforcer la croissance et soutenir la réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Ce sont, entre autres, le commerce, le secteur financier, le climat de l'investissement, les entreprises publiques, la réforme de la fonction publique et le renforcement des institutions.

10. L'un des grands défauts du travail du FMI dans les pays à faible revenu est que c'est le FMI qui conçoit le cadre de la politique économique mais que, pour l'essentiel, le financement est fourni par d'autres. C'est pourquoi les limites d'accès dans le cadre de la FRPC restent faibles et n'ont pas changé par rapport à la facilité précédente, la FASR. Nous

invitons instamment le FMI à accélérer la mobilisation de ressources pour permettre l'augmentation des limites accès dans le cadre de la FRPC et pour permettre à cette facilité auto-alimentée de prêter plus que le montant projeté de 660 millions de DTS par an.

11. Enfin, le FMI devrait avoir une stratégie pour préparer les pays à s'affranchir de façon ordonnée du recours à ses ressources. Outre le bas niveau d'accès dans le cadre des accords FRPC, les accords FRPC de précaution et les DSRP devraient être utilisés pour susciter des décaissements des bailleurs de fonds, surtout pour les pays qui obtiennent de bons résultats. Le FMI devrait aussi faciliter l'accès de ces pays aux marchés de capitaux.

LA VIABILITÉ DE LA DETTE DES PAYS À FAIBLE REVENU

12. Nous saluons la décision du G-8 d'étendre la clause de caducité automatique. Le principal souci est que l'initiative PPTE fournisse un allègement de dette conformément au cadre établi d'ici au point d'achèvement. Pour l'heure, des préoccupations existent dans quatre domaines. Premièrement, il faut que l'initiative PPTE soit dotée de ressources financières suffisantes pour que tous les pays admissibles puissent retrouver des niveaux d'endettement viables. Deuxièmement, l'expérience récente montre que des tentatives sont faites pour lier l'initiative PPTE et le cadre visant à assurer la viabilité de la dette, ce qui amoindrit l'importance des ressources complémentaires pour les pays qui ont subi des chocs inattendus avant d'avoir atteint le point d'achèvement et après. Nous sommes profondément convaincu que ces tentatives de lier les deux cadres vont à l'encontre des efforts que nous consentons pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté. Troisièmement, il est nécessaire d'assouplir l'utilisation des ressources accordées dans le cadre de l'initiative PPTE pour qu'elles puissent aussi financer des infrastructures. Quatrièmement, il y a aussi le problème des pays à faible revenu qui ne sont pas admissibles à l'initiative PPTE mais dont la dette est pourtant très lourde. Nous vous demandons instamment de vous pencher sur le cas de ces pays afin d'alléger le poids de leur dette.

13. Nous sommes d'accord avec le principal message du nouveau cadre proposé pour assurer la viabilité de la dette, à savoir que, pour les pays à faible revenu, les possibilités d'emprunter davantage sont de plus en plus réduites et que le développement devra être financé de plus en plus par des dons. Cependant, l'expérience concernant la réalisation des ODM et le Consensus de Monterrey, en particulier l'initiative «Éducation pour tous», nous apprend qu'un cadre de financement plus solide sera nécessaire pour accroître sensiblement les ressources de l'IDA afin d'obtenir un dosage approprié de financements.

14. Nous savons aussi que l'aide des bailleurs de fonds ne suffira pas à elle seule pour atteindre les taux de croissance souhaités afin de faire reculer notablement la pauvreté et de réaliser les ODM. Le nouveau cadre semble ne pas accorder suffisamment d'attention à la conception des politiques en tant que solution ultime à la viabilité de la dette. À cet égard, il est nécessaire d'améliorer les politiques visant à établir de nouvelles sources de croissance et d'exportation. Il faut aussi affiner les travaux sur d'autres scénarios et tests de résistance pour saisir la vulnérabilité des pays aux chocs exogènes, ainsi que sur des mécanismes permettant d'atténuer ceux-ci. Nous vous engageons aussi à remédier à la montée de la charge de la dette intérieure, qui est une autre source de préoccupation pour la viabilité de la dette.

15. Pour assurer une croissance élevée et la viabilité de la dette, il est nécessaire de s'attaquer sérieusement aux questions relatives au commerce et à l'accès au marché. Nous saluons le fait que les chefs des institutions de Bretton Woods oeuvrent en faveur de l'accès au marché pour les pays en développement. Après l'échec des négociations commerciales à Cancun, il est nécessaire de redoubler d'efforts. Si la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique, l'initiative « Tout sauf les armes » et d'autres initiatives ont apporté un soulagement temporaire, la croissance à long terme ne peut être que plus assurée avec un système multilatéral de libre-échange. Lors du récent sommet du COMESA à Kampala, les chefs d'État africains ont demandé aux pays industrialisés d'accélérer l'élimination des subventions agricoles, de mettre fin à la progressivité des droits de douane sur les produits manufacturés des pays en développement, et ils ont demandé à l'Afrique d'accroître ses exportations de produits manufacturés. Nous engageons les institutions de Bretton Woods à exposer davantage les pratiques commerciales déloyales des pays industrialisés contre les pays en développement.

LES INFRASTRUCTURES ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE

16. Le NEPAD considère que les infrastructures constituent une question centrale pour le développement de nos économies. En fait, nos pays font face à un énorme déficit en matière d'infrastructures. Moins de la moitié de la population de l'Afrique a accès à l'eau salubre et seulement un Africain sur cinq dispose d'électricité. L'investissement public dans les infrastructures en Afrique avoisine aujourd'hui 6 milliards de dollars par an, dont environ la moitié est financée par des bailleurs de fonds. Il est estimé que 18 milliards de dollars sont nécessaires chaque année pour maintenir le niveau de croissance économique nécessaire pour atteindre les ODM. Ce déficit de 12 milliards de dollars est bien plus élevé que l'engagement annuel actuel de l'IDA dans les infrastructures, à savoir 1,5 milliards de dollars. C'est pourquoi nous saluons l'engagement pris par la Banque mondiale de lever des fonds aux fins de services d'infrastructures en utilisant un mélange d'instruments et de produits de la BIRD/IDA, de la SFI et de la MIGA et nous engageons vivement la Banque à accroître le financement des infrastructures en Afrique.

17. L'observation par nos gouvernements d'objectifs budgétaires très rigoureux dans les programmes du FMI ne leur laisse que très peu ou pas du tout de marge de manœuvre budgétaire pour investir dans les infrastructures. À cet égard, et comme l'a noté le récent document du FMI sur l'investissement public et la politique budgétaire, nous invitons le FMI

et la Banque mondiale à renforcer l'importance de l'investissement public dans la conception de leurs programmes, de leurs conseils et de leur assistance technique. Dans la même optique, nous engageons les institutions de Bretton Woods à se pencher sur la question des hypothèses de croissance trop optimistes dans leurs analyses afin d'éviter un resserrement excessif de la politique budgétaire et une compression injustifiée de l'investissement public. L'instabilité de l'investissement public constitue une autre source de préoccupation à nos yeux. Nous engageons donc le FMI à rassurer que le niveau de l'investissement public est plus prévisible dans ses programmes, étant donné les liens manifestes entre les infrastructures et la pauvreté. Nous engageons aussi le FMI à adopter des objectifs budgétaires ajuster afin de lisser l'investissement en période d'expansion et de récession.

18. Nous saluons la création d'un département pour l'intégration régionale au sein de la Région Afrique de la Banque mondiale et nous appelons à la mise en place d'un fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités dans les institutions régionales en Afrique et à la conception de DSRP sous-régionaux aux fins de l'investissement dans des projets d'infrastructures régionaux. Nous appelons aussi le FMI à accroître ses conseils pour promouvoir l'intégration régionale en Afrique.

19. Enfin, nous engageons la Banque mondiale à inclure dans IDA 14 des crédits régionaux pour les projets régionaux, c'est-à-dire de s'écarte de la pratique actuelle de l'IDA qui est de financer des projets régionaux par des crédits nationaux.

LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

20. Nous prenons note avec satisfaction des travaux analytiques de la Banque mondiale qui vise à améliorer le climat des investissements et les initiatives à l'appui du développement du secteur privé, y compris la récente initiative conjointe IDA/SFI pour les micro-entreprises et les PME en Afrique. Pour que cette initiative soit un succès, il est urgent de réconcilier que les politiques de financement de l'IDA et de la SFI. L'expérience antérieure montre qu'il est impératif d'harmoniser les politiques concernant l'utilisation des ressources combinées de l'IDA et de la SFI pour assurer le succès des initiatives de la Banque mondiale dans l'appui au développement du secteur privé en Afrique. En outre, la MIGA doit faire partie intégrante de ces initiatives afin d'en accroître l'impact en Afrique.

21. Nous engageons la Banque mondiale et le FMI à ne pas seulement aider les pays en ce qui concerne des questions générales sur le climat des investissements et à s'intéresser aussi à des questions spécifiques sur certains secteurs d'activité ou certaines entreprises qui entravent encore la compétitivité. À cet égard, nous souhaiterions que la Banque mondiale joue un rôle majeur pour encourager les liens entre les PME et les grands entreprises par le biais de chaînes de production ou chaînes logistiques afin de bénéficier d'économies d'échelle, de l'innovation et de l'accès aux marchés. À cet égard, nous engageons la Banque mondiale à appuyer délibérément la mise en place de « grappes » de croissance et de relations entre entreprises, notamment en promouvant énergiquement la sous-traitance aux entreprises du secteur privé, en particulier les petites, dans les marchés publics et/ou les commandes de la Banque.

AUTRES QUESTIONS

22. Nous saluons la décision de la Banque mondiale d'accroître son appui aux pays à revenu intermédiaire. C'est très opportun étant donné la nette baisse des prêts de la Banque mondiale à ces pays, qui est incompatible avec la nécessité d'un renforcement de l'appui à ces pays pour qu'ils puissent atteindre les ODM. Nous appuyons les propositions de la Banque mondiale qui visent à rationaliser ses processus internes afin de réduire la charge des obligations fiduciaires et des obligations de garantie qui pèse sur les emprunteurs et la conditionnalité des prêts. Cela aidera à i) réduire le coût des opérations avec la Banque mondiale, ii) accroître la flexibilité pour ce qui est de l'accroissement du volume des prêts pour une opération qui fonctionne bien, iii) utiliser une plus large gamme d'instruments, par exemple les travaux analytiques sur les programmes et les swaps. Il est nécessaire aussi que la Banque mondiale recoure aux systèmes des pays. Nous engageons le FMI à compléter le rôle de la Banque mondiale dans les pays à revenu intermédiaire, notamment en établissant les modalités d'un allégement de la charge de la dette extérieure et intérieure dans de nombreux pays africains à revenu intermédiaire.

23. La question de la voix et de la participation dans le processus décisionnel des institutions de Bretton Woods reste une préoccupation majeure pour nous et nos dirigeants politiques. La plupart des activités de ces institutions en matière de programmes, projets, conseils et assistance technique concernent l'Afrique subsaharienne et pourtant nous sommes privés d'une voix et d'une participation raisonnables au sein de leurs conseils. Nous engageons les chefs des institutions de Bretton Woods à solliciter un appui international à nos propositions, à savoir accroître notre représentation au sein des conseils des institutions de Bretton Woods, assurer que nous sommes représentés au niveau du Directeur général adjoint au FMI, mettre fin à la forte baisse de la quote-part de l'Afrique subsaharienne dans les revues des quotes-parts du FMI, augmenter le nombre de voix de base des pays et accroître le nombre de cadres de nos régions au sein des deux institutions.

24. Les Nations Unies entreprendront un examen détaillé des progrès accomplis vers les ODM en 2005. Il est évident que toutes nos initiatives en la matière sont entravées par un manque de ressources adéquates à des conditions appropriées. Depuis le consensus de Monterrey, il semble que les tentatives de mobilisation d'un financement à grande échelle n'ont pas abouti jusqu'à présent. Cet effort a été remplacé par des guichets bilatéraux auxquels la plupart de nos pays ont des difficultés à accéder. À cet égard, nous attendons des mesures concrètes vers la réalisation de l'objectif d'une aide publique au développement équivalant à 0,7 % du revenu national brut et nous prenons note avec intérêt de mécanismes novateurs pour la mobilisation de ressources supplémentaires, en particulier la facilité de financement internationale.

CONCLUSION

25. En conclusion, nous saluons l'engagement permanent des institutions de Bretton Woods à aider les pays africains, notamment les pays à faible revenu, à atteindre les ODM. Nous

engageons ces institutions à fournir un surcroît d'aide financière et technique, ainsi que de conseils de politique économique, et à recommander en notre nom une amélioration de l'accès aux marchés et la mobilisation de ressources internationales.